

- 3.3 Quelles sont les incidences, au niveau des politiques, de l'adoption du programme RUGMARK au Canada?
- 3.4 Qu'en coûterait-il pour établir RUGMARK au Canada?
- 3.5 Quels choix s'offrent comme mécanisme de prestation? Quels seraient les participants au Canada? Comment le programme serait-il mis en oeuvre?
- 3.6 Comment le Canada pourrait-il se greffer aux programmes européens? Quels seraient les coûts et les avantages de travailler étroitement avec les Européens ou d'utiliser un mécanisme distinct?
- 3.7 Quel est le marché canadien des tapis à points noués à la main et comment est-il desservi?
- 3.8 Que signifie le RUGMARK pour les importateurs au Canada de tapis de l'Inde, du Népal et d'autres régions du monde?
- 3.9 Comment le secteur privé contrôlerait-il la source des tapis?
- 3.10 Comment les petits commerçants canadiens pourraient-ils être organisés?
- 3.11 D'où proviennent les tapis importés au Canada?

OBJECTIF 4

Page 28

RECOMMANDER SI LE CANADA DEVRAIT ADOPTER LE PROGRAMME RUGMARK ET SI OUI, LES MESURES REQUISES POUR LE RENDRE OPÉRATIONNEL.

- 4.1 Le programme RUGMARK devrait-il être appliqué au Canada?
- 4.2 Le Canada devrait-il inclure l'investissement dans le label RUGMARK dans sa stratégie pour éliminer l'utilisation de la main d'oeuvre enfantine?
- 4.3 Où est l'avantage comparatif?
- 4.4 Quelles options l'APD offre-t-elle face au problème du travail des enfants?